

**Plan cantonal de protection pour l'accueil de jour des enfants
destiné à lutter contre l'épidémie de Covid-19** (OAJE – version 28.06.2021)

**A l'intention des parents accompagnant leur enfant dans une des
structures d'accueil de la Fondation Piccolino**

Adultes

- **Obligation de porter un masque pour tout adulte qui entre dans une structure d'accueil ;**
- **Le port du masque n'est plus obligatoire sur le préau des collèges ;**
- Gardez une **distance de 1m50 avec les autres parents et les éducateurs/trices à l'extérieur ;**
- **A l'extérieur, gardez une distance de 1m50 entre adultes ; sinon portez un masque ;**
- Si vous entrez dans la structure, désinfectez vos mains avec la solution hydroalcoolique à disposition ;
- **Un seul parent accompagne son enfant jusqu'au point d'accueil (sans aller dans la salle de vie/jeux)**

Enfants

- Les enfants se lavent les mains en arrivant avec de l'eau et du savon ;
- Il est interdit d'utiliser la solution hydroalcoolique pour les enfants ;
- Les enfants peuvent se mouvoir librement entre eux ;

Mesures en cas de présence de symptômes :

chez un enfant accueilli :

- **Un enfant qui présente des symptômes doit rester à la maison !** Les parents effectuent une autoévaluation sur coronacheck ou prennent contact avec le-la pédiatre de l'enfant et suivent les instructions.
- Si l'enfant présente des symptômes pendant le temps de son accueil, les parents sont informés et doivent venir le chercher **dans les meilleurs délais**. En attendant, l'enfant est accompagné hors du groupe. Il n'est pas nécessaire de lui demander de porter un masque.
- La procédure appliquée par les structures de la Fondation se trouve sur son site internet.

chez un parent, dont l'enfant fréquente la Garderie :

- **Aucune personne présentant des symptômes de l'infection ne doit pénétrer dans la structure ;**
- Si vous présentez des symptômes, vous ne pouvez pas amener votre enfant ;
- Merci d'informer la directrice ou la direction de la Fondation en cas d'infection au sein de la famille.

Mesures pour les personnes entrant en Suisse

- Les personnes, enfants compris, qui reviennent d'une région à risque, doivent **respecter les consignes de l'OFSP**, soit en règle générale une mise en quarantaine de 10 jours et s'annoncer à l'autorité cantonale compétente. Pour le canton de Vaud, les personnes doivent remplir le formulaire de déclaration de retour de voyage dans un pays à risque.
- **La direction de l'institution qui suspecte le non-respect d'une quarantaine doit avertir les personnes responsables du contact tracing au 021 338 1118.**

Vous trouvez le « plan de protection pour l'accueil de jour des enfants lié à la pandémie Covid-19 » sur le site internet de la Fondation Piccolino ou sous : www.vd.ch/oaje Actualités

Nous vous remercions pour votre bonne collaboration et vous souhaitons un bel été !

Les équipes et la Direction de la Fondation Piccolino